



Bagnolet, le 9 avril 2009

21, rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex
Tel. 01 48 18 88 29/Fax 01 48 18 88 95
Site : <http://www.unsa-fonctionnaires.org/>
Courriel : uff@unsa.org

N/REF. JD/CD Circ. 2009-09

Chères amies, chers amis,

Sébastien PROTO, Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, a présidé le 7 avril une réunion d'information avec les huit organisations syndicales de la fonction publique.

Celle-ci visait à présenter officiellement aux organisations la nouvelle grille de la catégorie B, décidée par le gouvernement, qui sera mise en place très prochainement.

Il a précisé que celle-ci était désormais finalisée et était le fruit de longues discussions avec les 4 organisations syndicales signataires (UNSA -- CFDT - CFTC -CGC).

Ce projet de grille et ses modalités d'application vous ont été transmises hier matin.

Le Directeur de Cabinet a insisté sur le fait que le gouvernement avait beaucoup amendé ces propositions initiales pour prendre en compte les demandes des organisations syndicales signataires et, en particulier, l'UNSA.

Ainsi, pour lui, le gouvernement a tenté de répondre aux demandes exprimées portant en particulier sur le bornage des grilles, la durée de carrière, les règles de reclassement des B type et B C II.

Il a aussi précisé que le coût pour les employeurs publics se chiffrait à plusieurs centaines de millions d'euros et que, dans une période de crise économique et de récession budgétaire, cela démontrait la volonté gouvernementale de tenir les engagements des accords du 21 février 2008 et d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Enfin, il a indiqué qu'allaient s'ouvrir très rapidement les discussions sur la grille de la catégorie A, avec les 4 organisations signataires.

Elisabeth DAVID, Secrétaire Générale, a précisé que l'UNSA Fonctionnaires en sa qualité de signataire du volet carrière du 21 février 2008, s'était particulièrement investie dans l'ensemble des discussions tant au niveau de la DGAFP, qu'au niveau du Cabinet.

Elle a rappelé nos légitimes demandes portant sur les bornages, la durée de carrière, la filière médico sociale et le traitement particulier des corps, actuellement, classés en B CII.

Elle s'est par ailleurs félicitée qu'un effort soit enfin consenti sur la catégorie B, catégorie pivot oubliée depuis de nombreuses années.

Pour l'UNSA, ce projet doit permettre aux collègues concernés, grâce en particulier aux mesures de reclassement, grade à grade, que l'UNSA a arraché, de bénéficier très rapidement d'augmentations indiciaires.

C'est pourquoi, conformément au mandat voté le jour même au bureau national de l'UNSA Fonctionnaires, Elisabeth DAVID a considéré que ce projet, bien qu'étant un compromis, était pour nous acceptable.

L'UNSA Fonctionnaires s'est donc positionnée de façon positive sur les propositions gouvernementales, rejointes par la CFTC et la CGC, également signataires.

La CFDT a, quant à elle, demandé que continuent les discussions...

Les 4 autres organisations non signataires (CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES) sont toutes intervenues pour contester la méthode, en particulier, le fait qu'elles n'aient pas participé aux travaux de négociations de la nouvelle grille.

Sébastien PROTO a répondu qu'il s'agissait de la logique des accords et de leur application et que cette méthode de discussion exclusive avec les 4 organisations signataires serait à nouveau reconduite pour la catégorie A.

Le reste de la réunion a été consacré à une multitude de demandes d'explications techniques des non signataires, qui a priori, n'avaient pas connaissance des modalités pratiques de ces grilles, en particulier, en matière de reclassement (et notamment la notion d'ancienneté acquise).

Le calendrier est donc le suivant :

Les ministères vont pouvoir, dès la parution du décret qui sera examiné très rapidement, faire basculer dans la nouvelle grille leur corps de catégorie B.

La DGAFP examinera avec attention ces demandes, et en particulier, les projets de requalification de B CII en A, sachant que les ministères devront prévoir des fusions ministérielles de corps à statut proche.

Enfin, la question du débouché du 3^{ème} grade du B, au-delà de 700, reste d'actualité puisque ce sujet sera évoqué dans le cadre des discussions sur la catégorie A.

Vous serez très rapidement destinataires d'une documentation de l'UNSA Fonctionnaires sur cette réforme de la grille de la catégorie B ainsi que d'argumentaires syndicaux démontrant le côté positif de cette réforme que nous allons soutenir.

Bien évidemment, notre positionnement va susciter des attaques, des campagnes de désinformation et il conviendra que toutes et tous soutiennent le côté positif pour l'ensemble des agents de cette réforme.

Bien cordialement.

Jérôme DARSY
Secrétaire national